

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 01/09/2022

Présents : Dominique Gahier, Françoise Morin, Denis Munerot, Nicolas Piquet, Caroline Dulac, Christian Lhuillier, Geneviève Pointelin et Elisabeth Vinit

Absents excusés : Véronique Charmasson : pouvoir à Christian Lhuillier, Philippe Fournier

Secrétaire de séance : Elisabeth VINIT

Ordre du jour :

1) Approbation du compte-rendu

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2) PLUI : Dossiers de dérogation- modification du zonage

Le service d'urbanisme de la Communauté de Communes a validé les modifications et les souhaits du dossier PLUI. Certains zonages ont été modifiés avec passage en zone agricole de certaines zones vertes. Chaque zone d'extension demandée (3 pour notre commune) fait l'objet d'un dossier de dérogation. M. Le Préfet disposera de 4 mois pour consulter la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturel Agricole et Forestier (CDPENAF) et émettre un avis sur chacune des zones d'extension.

3) Proposition d'acquisition d'une parcelle forestière

Ce dossier avait été évoqué lors du conseil du 5 mai 2022, suite à la proposition d'un propriétaire souhaitant vendre à la commune une parcelle de bois d'une superficie de 5062 m² située au lieu-dit « Les Chaumes ». L'ONF a estimé le prix à 2952,40 euros soit 2446,20 pour le bois et 506,20 pour le terrain. Après discussion, le prix de 3000 € est arrêté.
Accord du conseil.

4) Rénovation du petit appartement de l'école

Suite au départ du locataire de cet appartement, la commission travaux s'est réunie le 29 août 2022. Il a été convenu de rafraichir les peintures, de réaliser quelques travaux d'électricité, de changer des rayonnages. Raphaël Tonnaire a présenté un devis de 1947 euros. Le conseil valide ce devis l'unanimité. Il est nécessaire de contacter l'agence immobilière qui gère cet appartement afin de réaliser un Diagnostic de Performance Energétique (DPE). Suite aux travaux réalisés (peinture, isolation, fenêtres) une augmentation du loyer peut être envisagée en fonction des nouvelles directives gouvernementales concernant les loyers.

Le deuxième locataire de l'école part également. La commission travaux se réunira de nouveau afin d'envisager des travaux de rénovation. D'autre part, il est proposé de retirer du bail le jardin situé à l'arrière afin d'en revoir la répartition entre les locataires et la commune.

5) Travaux de marquage au sol

L'entreprise Girod interviendra afin de réaliser le marquage au sol, arrêt de bus, passage piétons au niveau de l'école ainsi que sur la place de la mairie. Sont ajoutés à cette dépense l'achat d'un panneau de sortie d'agglomération pour Rosières et un panneau voie sans issue qui sera posé au chemin des Crêts.

Accord du conseil

6) Dégâts des eaux au niveau de l'église

La procédure du sinistre dégâts des eaux concernant la chapelle Saint Grégoire suit son cours. L'expert mandaté estime que ce dégât des eaux est dû à un problème de réalisation de la noue (intersection de deux versants de toiture) qui ne garantit pas l'étanchéité de la toiture. Le rapport établi sera adressé à la DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles).

7) Questions diverses

- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
C'est une obligation légale qui impose aux collectivités la protection des nombreuses données personnelles qu'elle peut détenir. C'est également un gage de sécurité juridique et une manière de réduire l'exposition aux risques (Cyber-attaque etc...)
En ce sens, plusieurs devis sont en cours auprès d'organismes habilités.
- Chalet : Le projet de brasserie avance. Une rencontre sera organisée avec les intéressés qui souhaitent présenter leur projet au conseil.
- Campagne de distillation des particuliers – bouilleurs de cru 2022-2023 : la Préfecture nous fait part des conditions de distillation et du document de déclaration de distillation. Ces documents sont en mairie pour les personnes intéressées.
- La commission animation se réunira le lundi 5 septembre en présence de Mr Bruniaux afin d'organiser la **journée Pasteur qui aura lieu le samedi 15 octobre au Château De Chavanes.**
- Borne Saunière : l'inauguration aura lieu le 22 octobre à 11h.
- Une coupure de courant aura lieu à Montigny le 4 octobre matin afin de poursuivre les travaux de mise en service de la ligne à haute tension enterrée l'année dernière.

Fin du conseil à 22h00

Prochain conseil le 6 octobre 2022 à 20h00

La secrétaire



Le maire

